

Avenir de la langue française

Journal de l'association "Avenir de la langue française" (créée en 1992)

n°10 - décembre 2000 –

Éditorial

Le Val d'Aoste

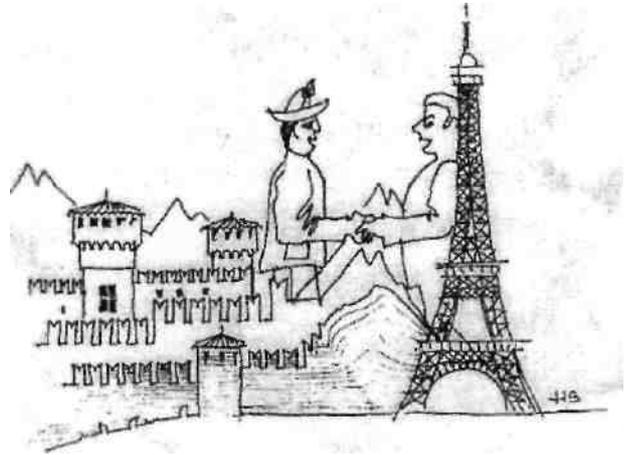
Le Val d'Aoste est une petite région autonome à autonomie spéciale de la République italienne, où le français est la langue officielle aux côtés de l'italien. En vérité, le français a été la langue officielle du Duché d'Aoste avant même l'ordonnance de Villers-Cotterêts de François I^{er}.

La population totale de la Vallée d'Aoste ne dépasse guère 120 000 habitants concentrés dans la vallée centrale de la Doire Baltée et dans les vallées perpendiculaires au Sud et au Nord.

Jouissant d'un climat très ensoleillé, la Vallée d'Aoste possède les plus hauts vignobles d'Europe à plus de 1000m d'altitude. Les paysages de montagnes dominés par le mont Blanc et le mont Cervin sont certainement parmi les plus beaux d'Europe. En automne, lorsque les mélèzes deviennent rouges, la nature valdôtaine est un véritable enchantement.

Cependant, c'est la population du Val d'Aoste qui mérite de notre part un intérêt tout particulier. Proches parents des Savoyards, les Valdôtains d'origine sont de langue et de culture françaises et parlent également le dialecte franco-provençal. Sous le règne de Napoléon I^{er}, le Val d'Aoste, avec une petite partie du Piémont autour d'Ivrée, a constitué un département français. Pourtant, lors du rattachement de la Savoie à la France, Napoléon III a négligé d'inclure le Val d'Aoste dans le plébiscite. Il est donc resté italien, ce qui d'ailleurs ne lui avait pas fait perdre son identité française jusqu'à l'arrivée catastrophique du fascisme. Ainsi, à partir du début des années 20, Mussolini a organisé l'assimilation systématique de la Vallée d'Aoste en changeant les toponymes et les patronymes français pour des italiens et surtout en faisant venir, à la faveur d'une industrialisation purement artificielle (l'aciérie de Cogne), des milliers d'immigrants italiens en provenance essentiellement de Vénétie et de Calabre. Ces immigrants ont profondément transformé le caractère de la Vallée, surtout dans la capitale Aoste devenue une ville pratiquement italienne.

Toutefois, après la Seconde Guerre mondiale, le Val d'Aoste a obtenu une autonomie spéciale mais la France a omis de donner sa garantie de l'application de l'autonomie Valdôtaine. Dans ces conditions, le statut d'autonomie n'a été appliqué par l'Italie que partiellement, et l'assimilation linguistique s'est poursuivie au profit de l'italien, si bien qu'aujourd'hui, la pérennité du caractère francophone de la Vallée d'Aoste est fortement remise en question.



Or, au cours du mois d'octobre dernier, des inondations catastrophiques, qui ont fait une vingtaine de morts, ont ravagé la Vallée, détruisant plusieurs villages et installations industrielles et changeant en certains endroits l'aspect même du paysage valdôtain. Devant de tels ravages dus à des fantaisies climatiques, de plus en plus inquiétantes, la solidarité des pays francophones s'impose car la reconstruction sera certainement une tâche longue et coûteuse que la seule Vallée d'Aoste ne peut assumer seule, en dépit d'une aide de l'État central.

Plusieurs associations francophones sont actuellement à l'écoute des besoins de la Vallée d'Aoste et je souhaite ardemment que cette nécessaire solidarité francophone puisse retrouver sa réalisation dans cette si sympathique Vallée à laquelle nous attachent les liens les plus forts

Bernard Dorin.

Sommaire :

p 1 Éditorial par Bernard Dorin

p 2 Édition 2000 du prix de la Carpette anglaise
Thierry Priestley

p 3 A tous les adhérents : Jean Griesmar
N'oubliez pas ! : Albert Salon
L'Affaire de chacun : André Pérot

p 4 La langue française dans les Caraïbes : A. Salon
Merci... : Marion Millet

p 5 Jeux olympiques de Sydney : A. Salon
Perseverare diabolicum : J. Griesmar

p 6 Brevets : Guillen Deschamps ;
J. Griesmar

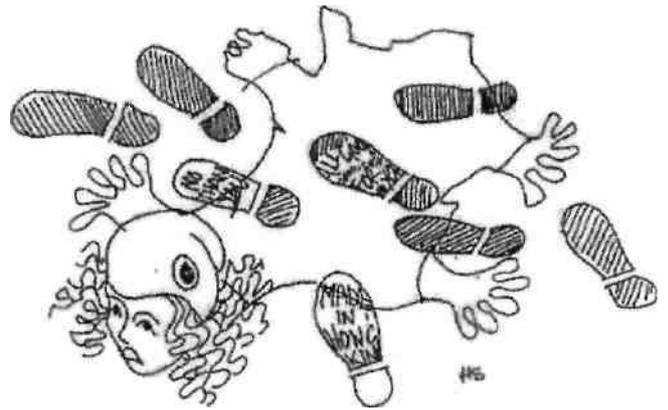
Édition 2000 du prix de la «Carpette anglaise»

L'an deux mille aura donc été un bon cru. En premier lieu, comme nous ne doutons de rien et qu'il n'y a pas de meilleurs honneurs que ceux que l'on se décerne à soi-même, le jury de la carpette anglaise est devenu une « académie », excusez du peu. Une académie dont le secrétaire permanent, à défaut d'être perpétuel (il ne faut quand même pas exagérer), est Marceau Déchamps, vice-président de D.L.F. mais néanmoins adhérent d'A.L.F. (ouf !), et le président provisoire non rééligible (soyons empiriques) Philippe de Saint-Robert, également président de l'ASSELAF, mais néanmoins membre d'A.L.F. (re-ouf !). En sont également membres permanents, Bernard Dorin, notre président, (tout de même) et votre serviteur. Et puis ont été membres, cette année, de notre académie : Raymond Besson, Bernard Cassen, Michel Col, Anne Cublier, Marceau Déchamps, Alfred Gilder, Georges Lochack, Dominique Noguez, Philippe de Saint-Robert, Comme vous pouvez en juger, notre académie n'était donc pas composée de n'importe qui ! Tendances « un peu à gauche », certes, mais que nos adhérents de droite ne s'inquiètent pas, l'année prochaine, il s'en trouvera bien quelques-uns de leur bord.

Et pour ce qui était des candidats, alors là, jugez un peu de leur niveau :

Pascal Lamy, pour son intervention en anglais à Seattle en novembre 1999 ; **Alain Richard** pour avoir accepté que des ordres soient donnés en anglais dans l'Armée française ; **François Pinault** (Printemps) pour les campagnes d'affichage publicitaire en anglais ; **Cyril Spinetta**, PDG D'Air France pour sa tentative d'imposer la substitution de l'anglais au français dans la communication entre pilotes francophones et contrôleurs aériens à Roissy-Charles - de - Gaulle ; **Bernard Raoult**, président d'Edufrance, qui préconise l'organisation de cursus complets en anglais dans les universités françaises ; **Daniel Hangard**, directeur de l'INPI, pour la promotion de la langue anglaise et ses efforts pour écarter la langue française de la rédaction des brevets européens ; **le général Alain Faupin**, auteur du célèbre article « Comment peut-on imposer nos idées sans l'anglais ? », paru dans *Le Figaro* du 17/10/2000 ; **Nicole Fontaine**, présidente du Parlement européen, pour son goût immodéré de la langue anglaise dans l'exercice de ses fonctions ; **Jean Glavany**, pour l'inauguration du site internet officiel de l'industrie agroalimentaire française, baptisé ... Frenchfoods ; **Jacques Buhart**, président de la section des affaires de l'International BAR association, qui préconise de substituer l'anglais au français pour imposer le droit français.

Enfin, nous avons choisi un lieu vraiment approprié pour nos délibérations : « Le Procope », restaurant



très parisien, très chic et généralement très mal fréquenté. Il paraît qu'Alain Mine y va souvent...

Heureusement, il n'y était pas ce jour-là (le 8 novembre) car il ne nous pardonne pas de ne pas l'avoir élu l'année dernière alors qu'il se considérait comme le plus méritant de tous les « carpétables », ce qui se défend tout à fait.

En revanche, nous avons pour voisins, dans notre salle, le jury du prix littéraire de l'humour noir, auquel participait notre ami Dominique Noguez, qui s'est donc partagé entre ses deux obligations ; il s'est joint à nous pour le fromage. Pour le reste, je suis tenu à une obligation de discrétion et je n'ai pas le droit de vous révéler tous les secrets de nos délibérations, mais je peux quand même vous dire que les discussions ont été âpres quand il s'est agi de choisir entre Pascal Lamy et Alain Richard. Finalement -allez, je vous le dis quand même -, c'est Bernard Cassen qui a fait basculer le jury du côté d'Alain Richard alors qu'il avait beaucoup intrigué avant même nos délibérations pour faire élire son « rival ».

Le beaujolais était excellent : A la fin du repas, l'académie s'est donc déplacée en titubant, mais groupée, vers la sortie où l'attendait une foule en délire et des journalistes surexcités. M. de Saint-Robert nous a fait un beau discours. Un triste sire, ému et bafouilleur, qui représentait le lauréat empêché, est venu se faire ceindre la poitrine d'une carpette crasseuse. Il avait l'air content. Nous, on a bien rigolé mais il paraît qu'Alain Richard n'a pas trouvé ça drôle du tout. Tant pis pour lui, tant mieux pour la langue française... On recommencera l'année prochaine.

Thierry Priestley

À tous les adhérents

Dans le cadre de la préparation de l'assemblée générale du 10 février 2001 et du renouvellement partiel du conseil d'administration, nous faisons appel, comme chaque année, aux candidatures de nos adhérents qui souhaiteraient assumer la charge d'administrateur de notre association.

Pour des raisons d'économie et pour alléger la lourde tâche du secrétariat, nous utilisons pour notre appel à candidatures le bulletin d'A.L.F., dont la parution plus fréquente permet cette communication directe avec les adhérents.

Comme de coutume, les candidatures devront parvenir au secrétariat général avant une date limite que nous avons pu repousser cette année au 7 janvier 2000.

Jean Griesmar

N'oubliez pas !

« Avenir de la langue française » a besoin d'adhérents. Non seulement pour devenir financièrement moins dépendante des pouvoirs publics et disposer de plus de moyens dans son action, mais encore et surtout pour qu'elle soit plus représentative et mieux prise en considération et pour que ses messages soient diffusés par ses membres pour que tous les milieux auxquels ils appartiennent soient sensibilisés, que nos thèses et nos arguments pénètrent partout avec de plus en plus de force. Les écologistes ont su faire cela à leurs débuts. Voyez où ils en sont, au moins en notoriété...

Nous demandons à chacun d'entre vous de recruter au moins dix autres membres et de prier chacun de ces nouveaux adhérents d'en susciter dix autres à leur tour. Vieille méthode. Efficace, quand elle est appliquée avec foi et opiniâtreté. Nous comptons sur vous. Utilisez aussi la presse et les autres média. Demandez - nous des plaquettes et des argumentaires, ainsi que des bulletins d'adhésion. Marion Millet se fera un plaisir de vous servir.

Albert Salon

Docteur d'État-ès-lettres, Ministre plénipotentiaire

L'affaire de chacun

En regardant les enseignes des magasins, la publicité dans les rues et les médias, les emballages des produits manufacturés, en découvrant les documents des colloques et congrès, on est confondu du nombre de mots étrangers, surtout anglais bien sûr, et du volume de documents en anglais que l'on ne prend même plus soin de traduire. On se dit alors, selon l'habitude générale : « Que fait le gouvernement ? » Eh bien ! le gouvernement ne fait rien ou presque,

mais on a le gouvernement qu'on mérite et on devrait commencer par une autre question à chacun de nous : « *Qu'est-ce que je fais ? Est-ce que je fais attention à ne pas utiliser de mots étrangers dans la conversation ? Est-ce que je relève gentiment ces mots chez mon interlocuteur, au travail, ou dans les rapports privés ? Est-ce que j'appelle un vendeur lorsque je ne vois pas d'inscription en français sur un produit que je veux acheter ? Est-ce que j'écris systématiquement aux ministères pour regretter et protester ?* » « *Évidemment non, ou pas toujours.* »

Quant aux pouvoirs publics, reconnaissons qu'ils ne sont pas restés inertes : ils ont produit la loi du 4 août 1994 pour la protection de la langue, insuffisante certes, mais positive et en vigueur. Alors faut-il dire : « *Il n'y a qu'à l'appliquer.* » Non plus, car, comme toutes les lois, aucun gouvernement n'a le pouvoir d'élever des digues avec des textes. L'action des administrations ne peut être que ponctuelle ou aléatoire. Le filet a des mailles d'autant plus larges que les pouvoirs et les services publics ne font pas de zèle, ce qui est justement le cas. Jusqu'à maintenant, une seule administration, alors que plusieurs sont compétentes, vient à l'aide : la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Or, elle est sans pouvoir sur certains aspects de la loi. Bien plus, elle a pris le parti de ne pas intervenir en des domaines où elle en a le pouvoir : elle limite généralement ses interventions aux cas où la sécurité des consommateurs est en cause ; surtout, elle n'intervient pas en matière de publicité qui est pourtant devenu le point le plus sensible et le plus agressif pour le public. Les services de police, auxquels nous commençons à avoir recours, découvrent le problème juridique et ne bougeront vraiment que sur les instructions gouvernementales. Quant aux parquets, qu'il nous arrive de saisir directement, l'indépendance de la justice fait merveille avec le « classement sans suite ».

En somme, les individus et les organismes publics réagissent de la même manière : mollement ! Ce n'est pas assez pour nous décourager : nous continuerons d'agir auprès des pouvoirs publics. Mais surtout, que chacun agisse et se défende dans sa sphère individuelle : là, nous avons une prise. Si cet esprit de résistance ne se manifeste plus, il ne se passera rien ou presque et c'en sera fait de la position historique et culturelle de notre langue dont nous savions certes qu'elle était mortelle mais dont nous pensons que la carrière ne sera pas terminée si nous la défendons.

Notre action et notre cause ne sont pas celles de la pureté de la langue, mais celles de l'identité culturelle conférée par la langue aux Français et aux Francophones.

André Pérot

Merci...



Merci bien vivement aux bénévoles qui, aux côtés de Guillen Deschamps, se sont rendus à la 13 Journée du français des affaires le 23/11/2000 puis à la Fête du livre du *Figaro* le 26/11/2000. Ils y ont fait retentir le nom d'A.L.F. et ont fait connaître les objectifs de l'association en distribuant plus de 1500 tracts. Merci encore pour cette aide précieuse et de pour cet engagement militant.

Le Salon du livre se tiendra prochainement Porte de Versailles à Paris. Voici encore une occasion de faire connaître l'association en y diffusant des plaquettes d'information. Lionel Cudennec a besoin d'aide bénévole pour mener à bien cette opération. Merci de téléphoner au 01.43.40.16.51.

Marion Millet

La langue française dans les Caraïbes : perspectives après la réouverture de notre ambassade en Jamaïque

Fermée en 1996 pour des raisons sur lesquelles il est inutile de revenir ici, notre ambassade à Kingston a été rouverte au début d'avril 1999, pour tenir compte de l'importance de la Jamaïque avec ses 2,6 millions d'habitants, de son poids économique et, surtout politique dans la région caraïbe et bien au-delà, ainsi que de la grande qualité de sa diplomatie qui se rapproche davantage de l'Europe et de la France. La coopération régionale caraïbe, incluant de mieux en mieux nos départements français d'Amérique (D.F.A.) bénéficie largement de cette réouverture, ainsi que les relations bilatérales franco-jamaïcaines dans tous les domaines.

Citons ici ce qui intéresse le plus nos lecteurs : la coopération culturelle et linguistique, où les développements sont les plus spectaculaires, par le lancement et la mise en œuvre de projets significatifs. Ainsi un festival du film européen a été créé avec la pleine collaboration de plusieurs pays européens dans cette Jamaïque qui ne voit guère que des films américains. De même, un début de festival du cinéma francophone a vu le jour avec des films canadiens, belges, suisses, sénégalais. Les téléspectateurs jamaïcains « très câblés » n'ajoutaient aux nombreuses chaînes américaines qu'une chaîne chinoise, une indienne, une espagnole, une allemande, une italienne. Quatre câbles-opérateurs importants offrent maintenant TV5, la chaîne francophone vraiment internationale.

Tout est dorénavant prêt pour recevoir des élèves français dans l'École américaine internationale de Kingston.

L'Alliance française de Kingston, association de droit jamaïcain, peut enfin prendre son essor à la suite de son transfert dans les bâtiments réhabilités et sur le vaste terrain viabilisé, inaugurés en septembre 2000 à côté de l'ambassade, dans un quartier sûr, loin de celui, dangereux, où elle était à l'étroit même pour les visiteurs qui osaient s'y risquer le soir.

Des lectrices de français sont maintenant en place dans les départements de langues des deux universités de Kingston, et quelques bonnes formations de professeurs de français, de chercheurs et d'administrateurs ont pu être à nouveau accordées dans les Antilles et en métropole.

Plus novateur, correspondant à la fois aux nécessités de coopération régionale incluant nos D.F.A et à une stratégie de plurilinguisme caraïbe associant, au lieu de les opposer, le français et l'espagnol (principale langue de toute la grande mer caraïbe), un projet de création en Jamaïque de deux centres régionaux d'excellence trilingue (enseignement en anglais, en espagnol et en français) a été adopté en juillet 2000 à la fois par toutes les autorités publiques et universitaires jamaïcaines concernées, par les principaux dirigeants du secteur privé jamaïcain, par plusieurs gouvernements des pays de la zone, représentés par leurs ambassadeurs mandatés, par la France, et par la délégation de la Commission européenne basée à Kingston, qui finance l'étude de faisabilité qui sera prochainement réalisée. Le premier des deux centres régionaux trilingues accueillera des formations en lancement et gestion de grands programmes et projets de développement touristiques et autres ; le second préparera aux grandes négociations commerciales internationales.

Il s'agit de former à un très haut niveau, chaque année, quelques dizaines de postes de gradués, futurs décideurs entraînés à penser, réagir et agir dans l'optique de toute la région caraïbe et d'Amérique centrale. Les « élèves » viendraient de tous les pays de la région impliqués dans la création, l'administration et le financement de ces deux centres d'excellence. Tout un réseau d'établissements de soutien de haute qualité, dans la région mais aussi aux États-Unis, en Espagne, en France, fourniraient les conférenciers en mission — chacun enseignerait dans sa langue, et accueillerait en stages pratiques les élèves des deux centres. Le financement, régional, serait assuré en partie par les élèves et les organismes qui leur offriraient des bourses, et pour l'essentiel par le secteur privé très intéressé en Jamaïque — et par des organismes internationaux d'aide au développement, tel le Fonds de l'Union européenne, et un peu par les gouvernements, notamment le nôtre, qui y voit en particulier l'intérêt de mieux ancrer à la fois nos départements dans des formations d'élites régionales et la langue française dans la Caraïbe, comme véhicule d'accès à l'excellence et à des postes de haute responsabilité.

Expérience passionnante dont l'intérêt principal, ici, est d'apporter une nouvelle preuve de l'existence, dans la mer Caraïbe comme dans bien d'autres endroits du monde, d'une forte « demande de France » et des atouts de notre pays, que tant de nos élites, fatiguées de porter leur poids de France, ignorent ou veulent négliger, ensorcelées qu'elles sont par les charmes du déclin et par les sirènes de l'abandon.

A.S.

Perseverare diabolicum

Au moment où était décerné pour la deuxième fois le prix de la « Carpette anglaise », nous avons été saisis d'une douce émotion en lisant dans la presse (*Le Monde* du 3 novembre 2000) que, participant à une « Conférence internationale des managers » qui vient de se tenir à Tokyo, le président de Renault, Louis Schweitzer, a souligné la « *nécessité de respecter la culture des pays d'implantation d'une entreprise étrangère* ». Serait - ce donc que M. Schweitzer, ému par l'attribution de la Carpette anglaise de 1999, aurait été touché par la grâce et aurait compris l'absurdité et la servilité dont on se rend coupable en tentant d'imposer dans un pays une culture étrangère ?

Hélas, dans la presse de la veille (*La Croix* du 2 novembre 2000), un article sur le sauvetage de Nissan nous a fait perdre nos fugitives illusions. Le responsable de cette filiale, un Français nommé par Renault, s'est en effet écrié « Nissan is back » et

s'est fait photographe devant un tableau résumant les progrès de Nissan au premier semestre, tableau où n'apparaissent que des indications en anglais.

C'est peut-être ce que M. Schweitzer appelle le respect de la culture du pays d'implantation. Les Japonais apprécieront, comme l'ont déjà fait les Français depuis que Renault a décidé d'imposer l'anglais pendant les réunions de travail tenues dans le groupe, y compris en France. Même s'il considère la France comme un « pays d'implantation d'une entreprise étrangère », il devrait au moins lui appliquer les beaux principes qu'il préconise s'agissant des autres pays.

« *Se tromper est humain, persévérer est diabolique* », dit l'adage latin. Quel démon a donc saisi les dirigeants de Renault ?

J.G.

Enfin, une bonne nouvelle pour la langue française : son emploi fort aux Jeux olympiques de Sydney

Souvenez-vous, avant les Jeux olympiques de Sydney, la presse nous préparait à la défaite : comme à l'ordinaire, les Australiens, se souvenant de nos essais nucléaires et peu favorables à notre présence dans « leur aire », en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, allaient nous faire mordre la poussière, et de notre langue, aux Jeux, faire litière. Nous étions nous-mêmes sur le qui-vive, comme notre bulletin d'octobre en témoigne.

Eh bien, pas du tout : les Australiens ont fait plus que « jouer le jeu » ; à Sydney, grâce à eux, autant qu'aux efforts du gouvernement français et au beau travail de notre ambassade à Canberra, le français a tenu toute sa place de langue olympique, plus qu'aux Jeux d'Atlanta puis de Nagano.

Informations, documents, annonces liées au cérémonial, au déroulement, aux résultats, étaient systématiquement bilingues. À l'oral, le français avait toujours la première place, un français de qualité, avec des annonceurs de langue maternelle française, sélectionnés pour la qualité de leur diction.

La Délégation générale à la langue française (D.G.L.F.) relève, dans son rapport au gouvernement français, que la visibilité du français était très forte à Sydney, au village olympique et dans le centre de presse, comme dans les cérémonies. C'était le cas aussi sur les sites de compétition, sauf dans les commentaires sportifs qui étaient loin d'être toujours traduits. C'était satisfaisant sur l'intranet : beaucoup moins, il est vrai, sur le site internet du SOCOG (Comité d'organisation).

Au téléspectateur français ou francophone qui n'était pas à Sydney, les caméras montraient plus les athlètes que la signalétique bilingue, et la voix des commentateurs couvrait souvent celle des annonceurs. Pour lui, la visibilité francophone était moins grande.

Il n'en reste pas moins que les Jeux de Sydney marquent un jalon très important dans la lutte pour le maintien du français langue olympique. Grâce en soient rendues aux partenaires australiens et aux ministères français des Affaires étrangères, de la Culture (dont la D.G.L.F.) et de la Jeunesse et des Sports, et les pressions de nos associations ont été payantes.

Il faut souligner ici que l'effort de la France — 1 MF par an sur 3 ans — ne représente qu'une faible part du coût de l'opération de maintien du français.

Une fois encore, la preuve est faite que, lorsque la France apporte un minimum de volonté politique et de moyens pour s'affirmer dans sa langue, il est possible de parvenir à des résultats très satisfaisants. Appliquons cela à d'autres domaines : les sciences, les médias, les institutions internationales !

Pour les futurs Jeux olympiques, il importe de poursuivre nos efforts, d'apporter encore quelques améliorations, principalement dans la présence du français sur l'internet et ce, très en amont, avant la signature du contrat avec le prestataire. C'est là une condition très importante de la visibilité plus large pour nos compatriotes et les francophones dans le monde.

A.S.

Brevets

Notre amie Guillen Deschamps a représenté l'association à une réunion qui s'est tenue récemment sur cette importante question. Elle nous a adressé le compte rendu suivant : « Un colloque a été organisé par M. Francis Grignon, sénateur du Bas-Rhin, rapporteur du budget de l'Industrie à la Commission des Affaires économiques et du Plan, et M. J. J. Martin, président de la CNCPI avec le soutien de l'ACPI sur le thème « GÉOSTRATÉGIE DU BREVET ET CHAMP DE BATAILLE EUROPÉEN », le 14 septembre 2000 au Palais du Luxembourg en préparation de la conférence intergouvernementale de Londres les 16 et 17 octobre 2000, qui proposait la suppression pure et simple des traductions obligatoires pour le déposant ! Les brevets européens ayant ainsi force de loi dans leur langue de procédure (anglais 70 %, allemand 20 % et 10 % français). Brièvement, la solution satisfaisante, tant pour le brevet européen que pour le brevet communautaire, serait de

maintenir l'obligation de traduction dans les trois langues officielles que sont le français, l'anglais et l'allemand, d'autant que l'une d'entre elles, au moins, est comprise par la presque totalité des intervenants.

Défendre les langues pour défendre les brevets constitue un enjeu stratégique et économique qui a réuni les professionnels intéressés. Les associations défendant la langue française ont donc été particulièrement attentives à ces débats qui ont réuni environ 150 participants.»

G.D.

P.S. Depuis cette réunion, est intervenue la conférence de Londres, annoncée par Guillen Deschamps, à l'issue de laquelle le gouvernement français a refusé de ratifier le projet d'accord, qui aurait eu pour effet d'éliminer le français (et les langues autres que l'anglais) des brevets européens, c'est-à-dire d'un domaine crucial sur les plans techniques et économiques. Félicitons-nous de cette prudence vraisemblablement inspirée par de nombreuses mises en garde (dont les nôtres) et pour la prise de conscience de l'inconstitutionnalité de cette mesure.

Toutefois, l'application d'un régime moins visiblement scandaleux fait encore l'objet de diverses manœuvres qui nous commandent de rester vigilants.

J.G.

**Plutôt que de fêter
Halloween, faisons-lui sa fête !
Manifestation antiHalloween, octobre 2001.
Renseignements au 01 46 03 59 92 .**

<i>Avenir de la langue française</i>
<i>Président de l'association :</i> Bernard Dorin
<i>Directeur de la publication :</i> Jean-Jacques Méric
<i>Comité de rédaction :</i> Marc Bonnaud, Yvan Gradis, Jean Griesmar, Thierry Priestley
<i>Rédaction et siège de l'association :</i> 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris Téléphone : 01 43 40 16 51 - Télécopie : 01 43 40 17 91 languefr@micronet.fr www.micronet.fr/~languefr/alf
ISSN en cours Imprimé par nos soins - Dépôt légal à paraître
Adhésion à l'association : 180 F (abonnement inclus) Abonnement seul : 10 F (pour un an)